



L'ECHO

FO DGFIP
la force syndicale

DE L'ESSONNE

Secrétaire Départemental : Cédric CERCLE (HDIF Corbeil ☎ 01.60.90.51.52)

Secrétaires adjoints : Lionel BOYER (TP Evry) – Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes)

Permanent : Odile JUEL (DDFIP ☎ 01.69.13.26.81)

Trésorier : Céline FRANCHET (Les Ulis ☎ 01.69.28.83.53)

N°15 du 16 avril 2010

Courriel : fo.091@dgfip.finances.gouv.fr

CTPD du 15/04/2010

L'ordre du jour de ce Comité Technique Paritaire Départemental qui s'est réuni le 15 avril 2010 à 9h30 était le suivant :

I Service Impôts des Particuliers d'Arpajon :

Dans la commune d'Arpajon il existe à la fois un centre des impôts le CDI d'Arpajon et une trésorerie, celle d'Arpajon. Ainsi, d'après la note du 26 juin 2008 sur l'organisation du guichet fiscal unifié et la mise en place des services des impôts des particuliers, le CDI va devenir un SIP au 1^{er} juillet 2010.

➤ **Mise en place du SIP d'Arpajon :**

Cette mise en place se traduit par :

- le regroupement physique des personnels du CDI d'Arpajon et ceux en charge de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie d'Arpajon.
- la création d'un accueil fiscal et la mise en place de nouvelles modalités de liaisons avec les trésoreries de Dourdan, Limours, Monthléry, Sainte Geneviève des Bois.
- la transformation de la trésorerie mixte d'Arpajon en trésorerie spécialisée secteur public local.

➤ **Les effectifs :**

Les effectifs amenés à constituer le SIP :

- pour la filière fiscale : 10 emplois de cadres B titulaires et 1 ALD et 29 emplois de cadres C titulaires et 1 ALD (hors A+),
- pour la filière gestion publique : seuls les 4 agents en charge du recouvrement de l'impôt et de l'activité caisse et comptabilité du recouvrement seront transférés au SIP.
- l'encadrement du SIP sera confié à Bernard Berger, inspecteur départemental des impôts, qui sera assisté d'un adjoint filière fiscale et d'un adjoint filière gestion publique.

➤ **Les règles de gestion des agents et de vie quotidienne :**

La proposition d'harmonisation du volet collectif sont les plages horaires actuellement en vigueur au CDI d'Arpajon :

7h30	9h30 ⇔ 11h30		14h00 ⇔ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Pour le volet individuel qui concerne la durée du temps de travail, le nombre de jours ARTT et l'écrêtement quatre possibilités seront offertes aux agents au 1^{er} août 2010:

Module	Durée hebdomadaire	Nbre de jours ARTT	Congés annuels	Total (*)
1	36h12	0	32	31
2	37h30	8	32	39
5	38h	11	32	42
4	38h30	13	32	44

(*) sous déduction d'un jour ARTT au titre de la journée de solidarité

Concernant les horaires variables, depuis le 1^{er} juillet 2009 un écrêtement mensuel est pratiqué dans les 2 réseaux au delà de 12 heures de crédit.

➤ **Mesures d'accompagnement :**

En matière de formation professionnelle, comme pour les SIP précédemment mis en place, tous les agents bénéficieront d'un bilan individuel de compétences qui servira d'appui aux formations liées à la mise en place du guichet fiscal unique.

II Service Impôts des Particuliers de Massy Sud :

Le Centre des finances publiques de Massy, situé 6, 8 avenue de France à Massy, a fait l'objet d'une importante opération de restructuration, suite au départ de l'antenne francilienne du CNFP.

Il accueille désormais, outre les services anciennement implantés (CDI, SIE de Massy sud, équipe CE et trois brigades de vérification), une conservation des hypothèques (l'ancien bureau des hypothèques de Palaiseau) et l'ensemble des services de Massy nord (un CDI devenu SIP au 1^{er} décembre 2009, un SIE et une équipe CE).

L'espace ainsi réorganisé permet, par ailleurs, d'accueillir un nouveau SIP dont la date de création est prévue au 1^{er} juillet 2010. Ce SIP sera créé à partir du CDI de Massy sud et de la partie recouvrement de la trésorerie de Longjumeau.

➤ **Mise en place du SIP de Massy Sud :**

Cette mise en place se traduit par :

- le regroupement physique des personnels du CDI de Massy Sud et ceux en charge de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Longjumeau
- la création d'un accueil fiscal et la mise en place de nouvelles modalités de liaisons avec les trésoreries de Savigny sur Orge, des Ulis et de Palaiseau
- la transformation de la trésorerie mixte de Longjumeau en trésorerie spécialisée secteur public local.

➤ **Les effectifs :**

Les effectifs amenés à constituer le SIP :

- pour la filière fiscale : 5 emplois de cadres B titulaires et 1 ALD et 17 emplois de cadres C titulaires et 1 ALD (hors A+),
- pour la filière gestion publique : seuls les 4 agents en charge du recouvrement de l'impôt et de l'activité caisse et comptabilité du recouvrement seront transférés au SIP.
- l'encadrement du SIP sera confié à James Metayer, inspecteur départemental des impôts, qui sera assisté d'un adjoint filière gestion publique.

➤ **Les règles de gestion des agents et de vie quotidienne :**

La proposition d'harmonisation du volet collectif sont les plages horaires actuellement en vigueur au CDI d'Arpajon :

7h30	9h30 ⇒ 11h30		14h00 ⇒ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Pour le volet individuel qui concerne la durée du temps de travail, le nombre de jours ARTT et l'écrêtement quatre possibilités seront offertes aux agents au 1^{er} août 2010:

Module	Durée hebdomadaire	Nbre de jours ARTT	Congés annuels	Total (*)
1	36h12	0	32	31
2	37h30	8	32	39
5	38h	11	32	42
4	38h30	13	32	44

(¹) sous déduction d'un jour ARTT au titre de la journée de solidarité

Concernant les horaires variables, depuis le 1^{er} juillet 2009 un écrêtement mensuel est pratiqué dans les 2 réseaux au delà de 12 heures de crédit.

➤ **Mesures d'accompagnement :**

En matière de formation professionnelle, comme pour les SIP précédemment mis en place, tous les agents bénéficieront d'un bilan individuel de compétences qui servira d'appui aux formations liées à la mise en place du guichet fiscal unique.

III Redéploiement des emplois B et C « filière gestion publique » :

La direction a présenté le redéploiement des emplois B et C de la filière gestion publique. Vous trouverez le détail par poste dans le tableau ci-après.

Notons que c'est tout à fait conforme à la réduction des effectifs qui nous avait été présentée lors du dernier CTPD avec 17 suppressions d'emplois : 4 emplois de B en plus contre 21 suppressions de C.

Elle nous a fait remarqué que le total de l'effectif théorique était de 501, car un emploi B a été transformé en emploi A : l'adjoint de la trésorerie Corbeil Municipal.

IV Approbation du règlement intérieur de la trésorerie de Grigny :

A la demande des agents de la trésorerie de Grigny, le règlement intérieur a été modifié pour l'application des horaires variables, afin que la plage fixe soit raccourcie.

Le nouveau protocole a été validé lors de ce Comité Technique Paritaire Départemental.

Les représentants Force Ouvrière ont relevé que l'amplitude maximale est différente dans les deux filières.

La direction a rappelé que chaque site avait ses propres horaires dans la filière gestion publique.

Les représentants Force Ouvrière ont souhaité connaître les raisons qui s'opposaient à une harmonisation. La direction a répondu que seuls les sites fusionnés étaient harmonisés.

V Questions diverses :

- [Projet du SIP Palaiseau Sud](#) : il a été demandé à la direction d'étudier la possibilité de créer une porte d'accès à l'extérieur dans le logement du gardien afin que celui-ci puisse accéder à son logement sans traverser le site.
La direction nous a communiqué les plans d'aménagement du site.
- [Projet de réhabilitation du centre des Finances publiques de Corbeil-Essonnes](#) : la direction nous a communiqué les plans d'aménagement du site.
- [Les OS soulèvent le problème d'infiltration d'eau par un puits de lumière au Sie d'Evry qui persiste depuis + d'un an](#) : Mme Dumont indique que les travaux ont été votés par la copropriété et devraient débuter prochainement.
- [Formation](#): Les représentants FO se sont étonnés de la convocation des agents des trésoreries aux formations GFU 2 bis qui durent 7.5 jours (*ramenés depuis à 6.5 jours*) en pleine période de poursuites.

Pour porter « Haut et Fort » vos revendications

Venez nous rejoindre

Adhérez à FORCE OUVRIÈRE

Bulletin d'adhésion à FO DGFIP Essonne

(66 % du montant de la cotisation sont déductibles des impôts)

Nom :

Prénom :

Grade et échelon :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP 91

Date :

Signature :

Situation des effectifs B et C de la filière gestion publique implantés au 1^{er} janvier 2010 :

Poste/Service	Effectif théorique			Ore 2009	Implantation		
	B	C	Total		B	C	Total
Arpajon	12,00	7,00	19,00	19,00	12,00	7,00	19,00
Athis	8,00	4,00	12,00	11,00	7,00	4,00	11,00
Bièvres	5,00	2,50	7,50	6,50	4,00	2,50	6,50
Brunoy	7,50	10,00	17,50	16,00	8,00	8,00	16,00
Chilly-Mazarin	3,00	4,50	7,50	7,00	3,00	4,00	7,00
Corbeil Villabé	5,00	6,00	11,00	11,00	5,00	6,00	11,00
Corbeil Municipale	6,50	7,00	13,50	12,00	6,50	5,50	12,00
Dourdan	5,00	8,50	13,50	12,00	5,00	7,00	12,00
Draveil	4,00	4,00	8,00	8,00	4,00	4,00	8,00
Essonne Amendes	5,00	5,00	10,00	10,00	5,00	5,00	10,00
SIP Etampes	5,00	3,50	8,50	8,00	5,00	3,00	8,00
Etampes Collectivités	12,00	10,00	22,00	20,00	12,00	8,00	20,00
Evry Municipale	18,00	17,00	35,00	36,00	18,00	18,00	36,00
Evry	5,00	6,50	11,50	11,00	5,00	6,00	11,00
Grigny	6,00	2,50	8,50	9,50	7,00	2,50	9,50
Juvisy	8,00	3,00	11,00	10,50	8,00	2,50	10,50
La Ferté Alais	5,00	4,00	9,00	8,50	5,00	3,50	8,50
Les Ulis	4,00	3,00	7,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Limours	3,00	2,00	5,00	4,50	3,00	1,50	4,50
Longjumeau	10,00	7,50	17,50	17,50	10,00	7,50	17,50
Massy	4,00	3,50	7,50	7,00	4,00	3,00	7,00
SIP Massy Nord	2,00	2,00	4,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Mennecey	5,50	3,00	8,50	8,00	5,50	2,50	8,00
Montgeron	5,50	3,50	9,00	8,00	5,50	2,50	8,00
Montlhéry	7,00	4,50	11,50	10,00	7,00	3,00	10,00
Orsay	10,00	4,50	14,50	13,50	10,00	3,50	13,50
Paierie départementale	13,00	9,50	22,50	21,00	13,00	8,00	21,00
Palaiseau	7,50	6,00	13,50	12,50	7,50	5,00	12,50
Ris Orangis	4,00	4,00	8,00	7,50	4,00	3,50	7,50
Sainte Geneviève des bois	11,00	6,00	17,00	15,50	10,00	5,50	15,50
Savigny sur Orge	5,00	5,00	10,00	9,50	5,00	4,50	9,50
Vigneux	3,50	3,00	6,50	6,50	3,50	3,00	6,50

Villemoisson sur Orge	2,00	3,50	5,50	5,00	2,00	3,00	5,00
Viry-Châtillon	6,00	4,50	10,50	9,50	6,00	3,50	9,50
RF Palaiseau	3,00	3,00	6,00	6,50	3,50	3,00	6,50
Sous-total PNC et RF :	226,00	183,00	409,00	389,00	225,00	164,00	389,00
SEEF	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CEPL	5,50	3,00	8,50	9,00	6,00	3,00	9,00
Dépense	2,50	2,00	4,50	7,50	4,50	3,00	7,50
Comptabilité	5,50	6,50	12,00	12,50	6,50	6,00	12,50
DSF	6,50	6,00	12,50	10,00	5,00	5,00	10,00
Budget logistique	5,00	5,00	10,00	11,00	6,00	5,00	11,00
Ressources Humaines	3,00	3,00	6,00	6,00	3,00	3,00	6,00
RPD	3,00	4,50	7,50	5,00	3,00	2,00	5,00
Hélios	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secretariat	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Formation	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Redevance	1,00	2,00	3,00	3,00	1,00	2,00	3,00
CMIB	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Correspondant social	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRS	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Enquêteur	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Equipe de renfort	16,00	4,00	20,00	20,00	16,00	4,00	20,00
Sous-total Direction	54,00	37,00	91,00	94,00	59,00	35,00	94,00
Total général	280,00	220,00	500,00	483,00	284,00	199,00	483,00